

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS

En vigueur au 19 janvier 2026

Article 1. Présentation de CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS

La Société CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS, EURL au capital de 4.000 €, dont le siège social est situé 54 avenue Valioud, 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON, sous le numéro 922 589 494, représentée par Madame Claudia RINZIVILLO (ci-après la « Société »).

La Société propose les prestations suivantes :

- Formations de Premiers Secours en Santé Mentale d'une durée de 14 heures et qui vise à fournir de l'aide à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale ; et accès à la communauté des secouristes en santé mentale CONTINUUM pour continuer d'être accompagné après la formation ;
- Consultations et accompagnements individuel de dirigeants, d'équipes ou de collaborateurs en matière de santé mentale au travail ;
- Animations de conférences pour le grand public ou bien pour des équipes au sein d'organisations.

Ainsi, la Société CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS constitue un organisme de formations et d'accompagnements des entreprises et des particuliers en santé mentale.

Article 2. Préambule

La Société invite ses Clients à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "**CGV**"). Les CGV s'appliquent à tous les Services fournis par la Société à ses Clients d'une même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant être inscrites sur les documents du Client.

Les CGV sont systématiquement communiquées au Client qui en fait la demande.

Le Client est tenu de prendre connaissance des CGV avant toute passation de Commande.

En cas de modification ultérieure des CGV, le Client est soumis à la version en vigueur lors de sa Commande.

Les données enregistrées dans le système informatique de la Société constituent la preuve des transactions conclues avec le Client.

Toute demande de souscription par un Client à une ou plusieurs Prestation(s) proposées par CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS, implique son adhésion entière et sans réserve aux présentes Conditions Générales, à l'exclusion de tout autre document émanant du Client.

Aucune condition particulière émanant du Client ne peut, sauf acceptation formelle, préalable et écrite de CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS, prévaloir sur les Conditions Générales. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse préalable et écrite, inopposable à CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS.

Article 3. Définitions

Client	désigne toute personne physique ou morale dont le siège social est situé en France Métropolitaine qui passe commande d'une Prestation d'accompagnement auprès de CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS pour les besoins de son activité professionnelle.
Conditions Générales	désigne les présentes conditions générales d'accompagnement et de services telles que proposées et dispensées par CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS et/ou ses éventuelles Partenaires.
Conditions Particulières	désigne le devis émis par CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS
Contrat	désigne ensemble les présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières.
Données à caractère personnel ou DCP	désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS	désigne la société CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS, Société à responsabilités limitée, dont le siège est situé 54 AVENUE VALIOUD 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON, représentée par sa ou son gérant en exercice, SIREN : 922 589 494 TVA intra-communautaire FR79922589494
Parties	Désigne la dénomination commune de la société CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS et du Client
Informations confidentielles	désigne toutes informations relatives directement ou indirectement à une partie qui sont de nature confidentielles et qui sont la propriété de cette partie, comprenant notamment mais sans que cette liste soit exhaustive le savoir-faire, les inventions, les procédés, les résultats, les syllabus, les programmes, la documentation, les données, les fichiers Clients, les fichiers formateurs, les contrats, accords et négociations, les Supports, les informations techniques et/ou financières.
Prestations	désigne les prestations d'accompagnement réalisées par CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS. Le détail de chaque Prestation est indiqué dans les Conditions particulières. Il existe quatre types de prestations: - La formation de premier secours en santé mentale, - L'adhésion à la communauté de secouristes en santé mentale CONTINUUM, - La consultation d'accompagnement, - L'animation d'ateliers d'équipes/conférences
Sites	désigne les lieux dans lesquels peuvent se dérouler les Prestations.

Support	désigne les supports pédagogiques, matériels, outils et documentation et tout autre outil appartenant à CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS pouvant être utilisés pour la réalisation des Prestations.
Outils	désignent tout outil pédagogique (Podcasts, Vidéos...) développés par ou pour CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS et mis à disposition du Client par CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS.
Partenaires	désignent tout cocontractant de CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS, à qui est confié tout ou partie des Prestations.
Site Internet	désigne le Site Internet édité par CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS à l'adresse https://continuum-impact.fr/ présentant les Prestations et permettant de souscrire à celles réservables en ligne

Article 4. OBJET

Les présentes Conditions générales de vente ont pour objet de régir les conditions techniques, financières et juridiques générales applicables aux Prestations commandées par le Client à CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS.

Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS selon détails ci-après exposés.

CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.

En cas de modification des CGV, le Client est soumis à la version en vigueur lors de sa Commande.

Article 5. COMMANDES DES PRESTATIONS

✓ Formation Premiers Secours en Santé Mentale / Conseil / Animation de conférence et ateliers
--

❖ Modalités d'inscriptions :

Le Client s'inscrit [depuis la plateforme Teetche](#) ou [via le site internet de CONTINUUM](#).

Le Client peut également s'inscrire par mail, via l'annuaire des formateurs accrédités par les Premiers Secours en Santé Mentale France.

Le Client est également libre de contacter CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS via téléphone, via ses réseaux sociaux ou ceux de sa dirigeante Claudia RINZIVILLO.

A réception de la demande, CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS procède à l'envoi d'un questionnaire « *Analyse du besoin du projet de formation* ».

Si l'organisme CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS valide la formation, un devis puis un contrat ou une convention de formation professionnelle sont transmis avec un lien Edusign permettant de signer le contrat en ligne.

En amont de l'exécution de la prestation, et à réception du devis, un versement de 30% du prix final est effectué par le Client à CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS.

Ce versement est qualifié d'acompte.

Partant, un document de recueil des attentes et analyse des besoins du bénéficiaire est transmis au Client, afin de permettre une formation la plus adaptée possible aux attentes.

❖ Conditions de règlement :

Un devis est édité et prévoit la réception d'un acompte à hauteur de 30% du prix.

La facture de solde est à régler sept (7) jours ouvrables avant le 1^{er} jour de formation et, en tout état de cause, au plus tard quarante-huit (48) heures avant le début de la formation.

Les prix des prestations sont ceux fixés dans le devis.

Les prix sont exprimés en euros et hors taxes et sont exclusifs de tout impôt, droit, taxe qui seront rajoutés en plus. Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement éventuels sont à la charge du Client.

Les prix sont payables d'avance en euros par carte bancaire ou virement bancaire. Les prix sont exprimés en euros, la TVA, si applicable, s'applique en sus.

CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS se réserve notamment le droit de refuser de valider toute Commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une Commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours de traitement. CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS se réserve également le droit d'annuler toute commande qu'elle ne pourrait honorer, dans les conditions exposées ci-dessous.

❖ Modalités de la prestation :

Les formations ont lieu en présentiel à la Maison Régionale des Sports, 68 avenue Tony Garnier 69007 Lyon ou à l'espace Créqui situé, 282 rue de Créqui 69007 LYON, ou en distanciel.

A noter que la Maison Régionale des Sports constitue le principal site mais CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS se réserve le droit de modifier le lieu en cas d'indisponibilité de la salle.

Article 6. DROIT DE RETRACTATION

• Client non professionnel

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation relatif au contrat de formation professionnelle, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L221-23 à L221-25 du Code de la consommation.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision de rétractation du contrat de formation professionnelle au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, laquelle sera transmise par courriel ou par lettre.

S'il le souhaite le Client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous :

A l'attention de [le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et son adresse électronique] :

Je/nous () vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat pour la prestation de services (*) ci-dessous :*

Commandé le ()/reçu le (*) :*

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

() Rayez la mention inutile.*

En cas d'exercice du droit de rétractation, celui-ci entraînera le remboursement de l'intégralité des sommes versées, en ce compris de l'acompte, par le Client à CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS, déduction faite, le cas échéant, du montant proportionnel aux prestations effectivement fournies.

Toutefois, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation.

Ainsi, en cas d'exécution pleine et entière de la prestation avant la fin du délai de rétractation, le Client reconnaît renoncer audit droit de rétractation.

- Client professionnel

En qualité de professionnel, le Client ne bénéficie, en principe, d'aucun droit de rétractation.

Il en est autrement si :

- le contrat est conclu hors établissement, savoir, à distance ;
- l'objet du contrat est étranger à l'activité principale du Client professionnel ;
- l'effectif salarié du Client professionnel est inférieur ou égal à cinq.

Ainsi, si et seulement si, le Client professionnel entre dans ces conditions et se voit reconnaître l'exercice du droit de rétractation, les dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation susvisées s'appliquent.

Article 7. EXECUTION DES PRESTATIONS

Les Prestations seront exécutées en présentiel au sein des lieux désignés ou en distanciel (formations et animations d'ateliers). Certaines prestations de conseils pourront donner lieu à une consultation écrite.

CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS est libre de choisir les méthodes, supports et outils de son choix.

CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout Client dont le comportement porterait atteinte au bon déroulement des Prestations.

CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelle que nature qu'il soit, constaté dans les Supports remis aux Clients. Le Client doit considérer tout support comme une aide à l'accompagnement et CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS ne saurait s'engager sur son exhaustivité ni sur ses éventuelles mises à jour.

Article 8. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client est seul responsable des contenus et informations qu'il transmet à CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS dans le cadre de la réalisation des Prestations.

Le Client s'engage à avoir un comportement et une attitude exemplaire tout au long de la Prestation. Il devra notamment être assidu.

Les supports utilisés par CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS sont la propriété exclusive de CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS.

A la fin de la réalisation des Prestations, les supports éventuels seront restitués à CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS. Il est interdit d'effectuer toute copie desdits supports.

Le Client reconnaît à cet effet que les supports qui lui sont fournis dans le cadre du présent Contrat ne pourront être utilisés que pour les propres besoins du Client le temps de l'accompagnement, à l'exclusion de toute utilisation commerciale et/ou auprès de tiers.

Article 9. DUREE

Les dates des Prestations sont indiquées dans le contrat et la convention de formation professionnelle.

Article 10. RECOURS A LA SOUS-TRAITANCE

CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS est libre de sous-traiter à tout moment tout ou partie de la réalisation des Prestations à tout prestataire de son choix, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. Le nom du Prestataire sera transmis dans les meilleurs délais au Client.

Article 11. CLAUSE DE DEDIT

Pour le Client, personne physique :

En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention à compter d'un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, le bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 125 Euros à titre de dommages et intérêts (soit 50% de la prestation).

Cette somme de 125 euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme de financement.

Pour le Client, personne morale :

En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention à compter d'un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, le bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 175 Euros à titre de dommages et intérêts (soit 50% de la prestation).

Cette somme de 175 euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme de financement.

Article 12. CLAUSE DE RESILIATION

En cas de renoncement par CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, la présente convention est résiliée. D'autres dates de formations ultérieures seront proposées au bénéficiaire ou, à défaut, le cas échéant, un remboursement des sommes avancées au titre de la prestation.

Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et, en tout état de cause, les frais de réservation, de déplacement et/ou d'hébergement resteront à la charge du Client et ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

Si le Client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue ou pour motifs légitimes (maladie justifiant un arrêt de travail, décès), le contrat de formation professionnelle est résilié.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de renonciation au contrat après commencement d'exécution de la prestation, savoir, en cas d'abandon

du stage par un ou plusieurs stagiaires, aucun remboursement ne sera effectué et l'entièreté de la somme de la prestation sera facturée. Cette somme ne peut pas faire l'objet d'une éventuelle demande de remboursement par un organisme de financement.

En cas de non-exécution totale ou partielle de la prestation par CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS et en application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 13. FORCE MAJEURE

L'exécution des obligations incombant à chacune des parties aux termes des présentes CGV sera suspendue par la survenance d'un évènement constitutif de force majeure, telle que définie par la jurisprudence française et dans l'acceptation usuelle de ce terme et incluant notamment, sans que cette liste soit limitative, les catastrophes naturelles, les actes de l'autorité publique, les embargos, les grèves, les conditions climatiques exceptionnelles empêchant la livraison, les insurrections, les émeutes.

La Partie désirant invoquer un tel évènement devra en notifier immédiatement à l'autre le commencement et par la suite, le cas échéant, la fin, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

Les deux Parties mettront en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution de la convention causée par cet évènement.

Dans le cas où l'évènement qui donne lieu au cas de force majeure se prolonge pendant plus d'un (1) mois calendaire, la Partie à laquelle le cas de force majeure est opposé peut résilier, immédiatement et de plein droit, le contrat ou la convention, sans indemnité.

Ne sera pas considéré comme un cas de force majeure, tout évènement dont CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS aura pu contourner les effets (exemple adaptation de la Prestation : changement de site et/ou d'intervenants et/ou modification du présentiel en distanciel).

Article 14. CONFIDENTIALITE

Pour la réalisation des Prestations, CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS pourra être amenée à divulguer au Client certaines Informations Confidentielles, sans que cela ne constitue pour elle une obligation.

Le Client s'engage à ne pas communiquer ou divulguer à des tiers à quelque titre que ce soit les Informations Confidentielles en provenance de ou concernant CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS, à ne pas reproduire ni utiliser directement ou indirectement ces Informations Confidentielles à d'autres fins que l'exécution du présent Contrat.

Le Client prendra toutes les précautions raisonnables pour assurer efficacement la protection des Informations Confidentielles. En particulier, il ne communiquera les Informations Confidentielles qu'aux membres de son personnel qui ont besoin d'en connaître pour l'exécution du présent Contrat, après les avoir informés de leurs obligations résultant du Contrat.

Les dispositions du présent article resteront en vigueur pendant la durée du Contrat et tant que les Informations Confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public par une action ou inaction fautive du Client et pendant une durée minium de 10 ans à compter de l'expiration du Contrat.

De la même façon, CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS s'engage à respecter la confidentialité des informations que le Client sera amené à fournir au cours de l'exécution des Prestations.

Article 15. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS pourra être amenée, au cours de l'exécution du Contrat, à collecter les données personnelles du Client et de ses membres au sens Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen du 27 avril 2016 et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par l'Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018.

Ces données seront traitées par CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS, en qualité de responsable du traitement et seront collectées aux fins exclusives d'assurer la gestion du Contrat.

Ces données seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée des durées de prescription légale applicables.

Le Client est informé que toute personne physique bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement des données, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour raisons légitimes.

Elle dispose également du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après sa mort. En cas de contestation, le Client peut également former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr>. Pour toute information complémentaire et/ou exercice de ses droits, il peut contacter : support@alexaneroux.com

Le Client s'engage à communiquer la présente clause à ses collaborateurs et salariés et les informer de leurs droits relatifs aux données personnelles les concernant.

Article 16. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les droits relatifs aux Prestations, aux outils et aux supports (notamment sans que la liste soit exhaustive les droits de propriété intellectuelle sur les Supports) appartiennent à CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS ou sont régulièrement exploitées par cette dernière, sans aucune limitation.

Conformément aux articles L335-2 du Code de la propriété intellectuelle, toute imitation ou reproduction intégrale ou partielle des droits précités non autorisée et non exécutée dans les conditions fixées aux présentes, sur quelque support que ce soit, est strictement interdite et pourra faire l'objet de poursuites.

Par ailleurs, CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS est et reste titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à son activité. Le Client ne saurait revendiquer une quelconque propriété sur les brochures, informations, signes, noms, logos, marques, et autres éléments d'information, que ces éléments soient protégés ou non par un titre de propriété intellectuelle et ne pourra en aucun cas les utiliser hors du cadre du Contrat.

Le Client s'interdit toute reproduction des droits de propriété intellectuelle de CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de cette dernière.

Article 17. LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions générales de vente ainsi que le contrat et la convention de formation professionnelle sont soumis à la loi française.

Article 18. MEDIATION

Le Client et CONTINUUM ACCOMPAGNEMENTS déclarent leur intention de rechercher une solution amiable à tout litige relatif à la conclusion, l'exécution et/ ou l'interprétation des présentes Conditions générales de vente, du devis, du contrat de formation professionnelle ou de la convention de formation professionnelle.

Article 19. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Tout litige non résolu de façon amiable dans les deux (2) mois de sa survenance sera de la compétence exclusive des tribunaux de Lyon.

